

CONSEIL DE L'AERES

Séance du jeudi 10 novembre 2011

*Compte rendu adopté lors de la séance
du 8 décembre 2011*

Président : Didier Houssin

Membres présents : Maria Allegrini, Sébastien Candé, Monique Capron, Antoine Compagnon, Nicole El Karoui-Schwartz, Ghislaine Filliatreau, Francis Kramarz, Alexander Kuhn, Marianne Lefort, Florence Legros, René-Paul Martin-Denavit, Marie-Christine Maurel, Denis Menjot, Christine Musselin, Sylvie Rousset, Claudine Schmidt-Lainé, Bernard Teyssié.

Membres excusés : Jean-Daniel-Boissonnat, Pierre Lasbordes, Cécile Tharaud, Simon Thorpe.

Invités permanents : Guy Annat, Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glorieux, Gilbert Knaub, Anne Picard, Patricia Pol, Philippe Tchamitchian.

ORDRE DU JOUR

- 10 h : Séance du matin :

Pour délibération

- Procès-verbal du conseil du 13 octobre 2011
(Pour information ou débat)
- Informations du Président
- Suite du débat sur la notation
- Point sur l'avancement de la vague en cours (sections 1, 2 et 3)

- 12h30 : Pause méridienne :

- 13 h 30 : Séance de l'après-midi

Pour information ou débat

- Actualisation du plan stratégique 2010-2014
 - Colloque « l'évaluation au service des formations »
-

SOMMAIRE

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 13 OCTOBRE 2011	4
II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT	4
III - SUITE DU DÉBAT SUR LA NOTATION DES UNITÉS DE RECHERCHE	5
IV - POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA VAGUE EN COURS (SECTIONS 1, 2 ET 3)	14
Section 1	14
Section 2	15
Section 3	15
V - ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2010-2014	16
VI - COLLOQUE "L'ÉVALUATION AU SERVICE DES FORMATIONS"	19

Relevé de décisions

Conseil du 10 novembre 2011

1 - Compte-rendu du conseil du 13 octobre 2011

Le compte-rendu du conseil du 13 octobre est approuvé, à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées en séance.

2 - La prochaine réunion du conseil se tiendra le 8 décembre 2011.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Didier HOUSSIN, Président de l'AERES.

I - Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 13 octobre 2011

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve d'insertion des modifications demandées par Mesdames CAPRON, ROUSSET et LEFORT.

II - Informations du Président

Nomination des membres du conseil

Trois conseillers ont démissionné. En date du 25 octobre, un courrier a été adressé au Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Une liste de noms de personnalités étrangères lui a été proposée en vue de renforcer la dimension internationale du conseil. Un sénateur sera prochainement désigné.

Directeur de la section 2

Les auditions devraient être terminées fin novembre. Le candidat retenu pourra être entendu lors du conseil de décembre.

Rencontres avec les étudiants

Une première réunion a été organisée en vue de la mise en place d'un « comité étudiant », proposition qui a reçu un accueil favorable ; Anne PICARD est chargée de sa mise en place.

Visite de l'Université de la Rochelle

Cette visite amorce une série de rencontre du président avec les responsables universitaires.

Séminaire d'André Sursock

André SURSOCK est venue animer un séminaire portant sur la "culture qualité dans les établissements européens d'enseignement supérieur", le 2 novembre dernier. Madame Nadine LAVIGNOTTE, Présidente de l'Université BLAISE PASCAL, chargée au titre de la CPU de la commission "Evaluation, Qualité et Classements" est intervenue. Les documents de ce séminaire sont en ligne sur le site internet de l'AERES.

International

Une délégation vietnamienne représentant le « VISTEC », analogue de l'AERES, a été reçue et un accord de coopération a été signé.

Une délégation libanaise est venue à l'AERES dans le cadre d'un projet Tempus.

A Cartagena, en Colombie, une convention a été signée entre l'AERES et le ministère colombien de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont un objet pourra être l'évaluation des diplômes conjoints avec la Colombie. Une convention analogue a été signée avec le CONSUAN, conseil présidé par la Colombie et qui regroupe les pays andins.

Participation au projet U-Multirank

Ce projet européen de rangement personnalisé et multidimensionnel des universités est basé sur un dispositif mis en place en Allemagne depuis plus de 15 ans. Une phase de test au niveau international a été réalisée avec la participation, en France, de l'OST, qui est fortement impliqué dans la collecte de données quantitatives, le contrôle de la qualité des données et le développement approprié du système d'information.

Le ministère a proposé la création d'un groupe de travail en vue de définir les modalités de participation de la France à ce projet européen.

Recueil des procédures d'évaluation des personnels

Les établissements et organismes continuent d'adresser leurs procédures. Nous avons déjà reçu une trentaine de réponses dont le dépouillement est en cours.

Evaluation du CNRS et de l'ANR

Le comité d'évaluation du CNRS est maintenant complet. Il est composé de 18 experts. En ce qui concerne l'évaluation de l'ANR, qui se déroulera fin janvier, des informations seront communiquées lors du conseil de décembre.

III - SUITE DU DÉBAT SUR LA NOTATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Un document vous a été adressé à la suite de la dernière discussion au sein du conseil. Avant d'ouvrir la discussion, et à la suite de la demande de madame ROUSSET, je voudrais simplement apporter quelques informations complémentaires sur les échanges que j'ai eus à propos de ce projet d'amélioration de la notation des unités de recherche

J'ai rencontré d'abord la commission permanente de la conférence des présidents d'université. Il y avait une douzaine de présidents d'universités, dont des membres de la commission recherche. Leur avis a été unanime. Ils souhaitent une évolution de la notation et le schéma qui se dessine leur convient.

Ensuite, j'ai appelé Monsieur FUCHS, le président du CNRS, puis Monsieur BIGOT, le président du CEA, Monsieur SYROTA, président de l'INSERM et Madame GUILLOU, présidente de l'INRA. Tous les quatre m'ont donné le même avis que la CPU. Madame GUILLOU était réservée sur la notion d'étoilement.

Enfin, j'en ai parlé avec Monsieur STEPHAN, directeur général de la recherche et de l'innovation, qui juge que ce serait une évolution souhaitable et qui estime que, vu du Ministère, la notation multicritère serait utilisable et permettrait certainement de remplir la fonction d'aide à la décision en matière de financement, notamment.

Ce document est ouvert à la discussion. Vous avez la parole.

M. Bernard TEYSSIE :

Monsieur le Président, je souhaiterais dans l'immédiat avoir une précision concernant une phrase qui est à la fin du paragraphe deux, en haut de la page 3 : « *La reproductibilité pour progresser nécessite que les notes soient indépendantes de la composition des panels de présidents de comités de visite qui les attribuent* ». Pourriez-vous préciser le sens ? Cela voudrait-il dire que les présidents de comités de visite sont écartés de la notation ?

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Si vous en êtes d'accord, je vais passer la parole à Monsieur GLORIEUX, car cette phrase mérite quelques explications ou clarifications.

M. Pierre GLORIEUX :

C'est une remarque qui a été introduite suite à une demande de Monsieur BOISSONNAT lors du dernier Conseil, concernant la robustesse des notes. Ce que nous avons essayé de dire, c'est que l'objectif, dans l'idéal, serait que des panels successifs composés de présidents de comités aboutissent aux mêmes notations, donc que les notes soient indépendantes de la composition précise du panel.

Pour simplifier la rédaction, nous pourrions écrire : « *La reproductibilité nécessite ou nécessiterait que les notes soient indépendantes de la composition des panels de présidents de comités de visite* ». Les panels sont toujours composés de présidents de comités de visite, mais d'une année sur l'autre, la composition varie. Dans l'idéal, il faudrait que le comité de l'année N donne la même note que donnerait le comité de l'année N+1.

M. Bernard TEYSSIE :

La note globale est toujours arrêtée par le collège des présidents du comité de visite. Il n'y aurait donc pas d'évolution sur ce point.

M. Pierre GLORIEUX :

Il n'y aurait pas d'évolution sur ce point. Il s'agirait toujours d'une décision collégiale.

M. Bernard TEYSSIE :

J'ai une question de calendrier. L'évolution envisagée dans ce document l'est-elle pour la prochaine vague, la vague Paris pour résumer ? Si la réponse est positive, le calendrier me paraît étroit.

J'ai une question subsidiaire. A quel moment la vague Paris va-t-elle recevoir l'indication de la part de l'AERES qu'il faut envoyer les documents et les rapports ?

M. Pierre GLORIEUX :

Concernant l'information des unités qui seront évaluées l'année suivante, il n'y a pas de raison que nous ne tenions pas les délais. Si les documents sont disponibles à la mi-mars, les unités disposeront de six mois avant la date limite de dépôt des dossiers qui est au 15 octobre. S'agissant du dossier à déposer, tout devra donc être validé début mars.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

Ce texte est vraiment intéressant et surtout complet. Il aborde tous les points qui avaient été soulevés et qui nous préoccupent. Ainsi, nous pouvons discuter de manière constructive.

Mon sentiment est que certains points méritent d'être approfondis, donc précisés dans le document.

La notion d'équipe est introduite très tôt dans le document. Toutes les questions que soulève l'introduction de ce niveau ne sont pas traitées, me semble-t-il, assez extensivement et assez soigneusement.

Le second point est la question de la granularité. Mieux expliciter les niveaux et les granulométries devrait être fait dans le tableau. J'ai fait des annotations que je pourrais envoyer.

Le risque d'assimilation entre le quantitatif et le qualitatif, en plusieurs points du texte, mérite plus de précisions.

Il y a aussi la question de la prise de décision dans les suites de l'évaluation. A plusieurs endroits, le français mériterait d'être revu sur ce point. Je suis prête à prendre du temps pour écrire là où un sentiment de gêne est soulevé.

Il semblerait aussi parfois que l'on oublie que les résultats de l'évaluation par les pairs ne sont pas de même nature - et c'est heureux ! - que des mesures quantitatives : par exemple, lorsqu'on évoque l'idée d'une "normalisation des distributions" faite après-coup, on semble oublier que les notations (A, B, etc.) données par des pairs sont des appréciations, et ne sont pas "retraitables" comme s'il s'agissait de mesures numériques continues. De la même manière, dans le tableau 2, les deux types d'approches semblent être totalement assimilées l'une à l'autre, ce qui pourrait prêter à confusion. L'évaluation par les pairs continue d'être utilisée très largement, alors qu'elle est beaucoup plus coûteuse qu'une évaluation quantitative par mesure directe, parce que les pairs interprètent et apprécient (éventuellement en utilisant des mesures), ce qui veut dire que les résultats de leur évaluation incluent de l'analyse contextuelle. Cette analyse contextuelle ne peut plus ensuite être séparée et mise de côté pour manipuler ces résultats comme des données neutres. A l'inverse, on peut manipuler des mesures quantitatives directes, et normaliser diversement leurs distributions mais cela ne suffit pas à en faire des évaluations : pour que ces mesures deviennent le support à des évaluations, il faut les interpréter et les contextualiser. Bref : quantitatif et qualitatif sont deux types d'informations très différentes qui ne se substituent pas "simplement" l'une à l'autre.

Or, il faut donner toute sa noblesse à l'évaluation par les pairs, qui a été ce qui a été voulu d'une manière fondamentale avec la création de l'Agence.

De même, et toujours pour des raisons méthodologiques, l'existence de la différence de méthode entre la notation multicritère par les pairs en comité de visite et la notation globale faite dans un autre contexte ne me semble pas assez mise en lumière.

La notion de tatouage est aussi évoquée, mais pas particulièrement traitée. Je sais que l'on ne peut pas tout résoudre dans ce texte, mais c'est important d'évoquer des pistes. D'ailleurs, la phrase consistant à dire que cette question de tatouage est d'autant plus importante que la situation des unités « a pu changer » entre deux évaluations est paradoxale, car c'est également ce qui est souhaité. Il faudrait donc pouvoir traiter ce point plus en détail.

Le dernier point est celui de l'enrichissement des critères de l'évaluation. La diversité des activités, des orientations, des missions et des mandats reçus, se pose au niveau des unités. Elle est encore redoublée au niveau des équipes, qui ne sont que des parties d'unités.

Tous ces problèmes doivent être bien mis à plat. Le choix des mots est important. Nous pourrions vérifier paragraphe par paragraphe.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Je vous remercie beaucoup, c'est intéressant. J'ai perçu qu'il fallait surtout apporter des précisions et approfondir certaines qualifications ou descriptions.

Mme Ghislaine FILLIATREAU :

Il faut effectivement mieux décrire : par exemple la différence de méthodologie entre la notation multicritère et la notation globale, ce qui n'épuise pas les problèmes méthodologiques spécifiques posés par la notation globale. Encore une fois, mon point de vue est méthodologique.

Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :

J'avais noté plusieurs points dont certains relevés par Madame FILLIATREAU. J'ai un problème sur l'évaluation des équipes et, en particulier, sur le niveau auquel la synthèse doit être faite. On évoque les équipes, mais cela peut contenir trois personnes. Les comités d'évaluation n'auront objectivement pas la compétence pour évaluer de manière équivalente des petits groupes, car il n'y aura pas de représentant de chaque sous-spécialité. La synthèse faite à ce niveau-là me paraît soumise à des fluctuations importantes sur ce que veut dire le niveau de l'évaluation de la qualité.

Je ne suis pas contre un avis sur les équipes, mais je propose que la synthèse soit faite au niveau des unités. Je ne vois pas comment on va mettre des notes à des équipes, puis à l'unité, ni comment la reproductibilité peut avoir lieu au niveau des équipes. Dans l'expérience que j'ai eue de l'évaluation, il n'y avait pas de spécialiste pour un tiers des équipes présentes.

Cela dit, il est important de reconnaître que les unités n'ont pas toutes les mêmes tailles. Je ne suis pas contre que l'on ait une évaluation des sous-groupes, mais pas avec le même objectif. C'est l'unité qui fait la synthèse.

Je trouve que le texte actuel est de grande qualité. Il y a des modifications à faire, mais c'est vraiment un très grand pas. Il n'y a aucune honte à dire que des secteurs sont plus difficiles à évaluer que d'autres et que l'on continue à y travailler.

Mme Sylvie ROUSSET :

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier pour l'état que vous nous avez fait en consultant les responsables des établissements, des grands organismes et le Ministère. Je pense que cela constitue une information qui nous manquait et qui montre qu'il y a une espèce de *consensus* sur le fait que cette notation doit évoluer après l'expérience que tout le monde a des quatre ans passés.

J'ai également noté que le Ministère trouve que la notation multicritère lui permettrait de prendre les décisions sur la poursuite et la nature des financements de chaque unité.

Le texte a beaucoup progressé. Il contient tous les éléments. Il faut noter qu'il a nécessité beaucoup de travail et de réunions. Des points font *consensus* et cela mériterait que nous les actions et que nous avançons ensuite. A présent, nous parlons plus de granularité. Il y a donc sans doute un *consensus* sur la note multicritère, par exemple des unités.

Pour finir, je suis concernée par la vague de Paris, donc par le fait que nous ayons les éléments assez tôt, car il est désagréable d'être les premiers à faire les expériences.

Mme Marie-Christine MAUREL :

Je voudrais me joindre à mes collègues pour vous remercier d'avoir fourni un document de qualité. Vous avez très bien travaillé pendant que je n'étais pas là. C'est un document permettant de discuter.

J'ai souhaité prendre la parole pour appuyer les propos de Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ, parce que je suis d'accord sur le fait qu'il est impossible de noter des équipes, de manière reproductible et objective. La notation multicritère des unités suffit à permettre aux décideurs et aux acteurs d'accepter l'évaluation et de faire qu'elle devienne la leur.

A propos d'évaluation, il faut toujours se demander pourquoi on évalue et quel est l'intérêt que les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur peuvent trouver à un tel processus d'évaluation. L'évaluation n'aura d'effets positifs pour l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur en France que si elle est prise en charge de manière positive, sinon enthousiaste, par les acteurs.

Sylvie ROUSSET soulignait que vous avez fait un gros travail de consultation des « institutionnels ». Je me demande si ce ne serait pas une ambition noble de la part de l'AERES que de lancer une étude sur l'effet de la notation par l'AERES auprès des acteurs. Ce pourrait être une étude de grande ampleur, qui prendrait le temps qu'il faut, mais au terme d'un cycle d'évaluation, ne pouvons-nous pas envisager cette étude auprès des acteurs de la recherche ?

C'est uniquement à ce prix que l'évaluation sera prise en charge par ceux qui font de la recherche et qui la feront dans l'avenir. L'évaluation sanction ne servira jamais à rien. Il y a 1 000 manières de tordre et retourner des choses.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Je vous remercie beaucoup, nous allons regarder cette proposition en termes de faisabilité.

Mme Marianne LEFORT :

Je voudrais m'associer à tous ceux qui ont pris la parole auparavant. Le texte a pris en considération beaucoup d'éléments discutés la dernière fois et la fois précédente, les deux réunions qui ont permis d'arriver à cette synthèse. Le fait d'avoir précisé, même si l'on peut faire un peu mieux, les objectifs et les destinataires de l'évaluation clarifie le débat que l'on peut avoir sur la notation.

Comme Ghislaine FILLIATREAU, je pense que ce texte est une bonne base de travail, que les premiers chapitres sont bien et permettent de se repositionner.

Je dirai avec un langage moins méthodologique que Ghislaine FILLIATREAU, que la présentation de la démarche U-Multirank est trop simplifiée dans le tableau 2. Sans être renseigné comme une thèse, le tableau pourrait être plus explicite et apporter des éléments méthodologiques plus précis. Ces études sont peu connues et il serait dommage que l'on s'appuie sur un tel tableau simpliste, même si je comprends bien l'envie de simplifier les propos en vue de messages percutants pour les lecteurs.

Je poursuis sur les propositions d'amélioration. Bien sûr, comme le disait Madame ROUSSET, nous devrions pouvoir converger sur certains points collectivement. La proposition de maintien d'une note multicritère me semble importante, dès lors que nous avons à présent bien précisé les points positifs que permettrait une telle notation.

Cependant, la question de la révision urgente des critères de notation, qui est bien identifiée dans le paragraphe 7.1, n'apparaît plus dans la suite du texte.

Je souhaite pour le gros du cycle, à savoir les vagues D, E, A et B, que nous ayons des éléments bien calés. Nous avons encore du temps d'ici le 15 février. Même si le principe de la notation multicritère sera acté d'ici là, je crois que pour informer les futures unités évaluées (vague D) de ce que seront les critères d'évaluation, il faut rapidement, comme on l'a fait sur la notation globale, lancer un groupe de travail.

A ce sujet, je rappelle que j'avais fourni un papier au mois de septembre qui ouvrait le débat. Même s'il n'a pas été discuté, l'urgence étant la question de la notation globale, il avait reçu un accueil favorable de plusieurs des collègues du Conseil. Cela peut être une base de travail, en complément de plusieurs autres déjà disponibles au sein de l'AERES.

Je reviens sur la granulométrie, je partage ce qu'ont dit mes collègues Ghislaine FILLIATREAU, Marie-Christine MAUREL et Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ. Il faut être prudent. Autant il peut y avoir des éléments explicites sur les équipes, les axes ou la façon dont l'unité s'organise, autant aller jusqu'à une notation n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus pertinent. En tout cas, il faut se poser la question.

Concernant la proposition de poursuite de l'adaptation de la notation à la structure des unités de recherche, il est bien de faire un guide de lecture « à l'intention de », mais cela nécessite auparavant que l'on ait calé la façon dont tout cela va fonctionner.

A présent, je reviens sur la partie concernant l'étoilement. Autant j'ai trouvé que la première partie du paragraphe était importante (pertinence d'une appréciation qualitative) pour avoir un message simple à faire passer à ceux qui ne prennent pas de décision, autant je pense que simplifier ce message à l'extrême - via un système d'étoilement - n'est pas très pédagogique.

Une notation multicritère sur quatre ou cinq critères peut être comprise par beaucoup. La réduire ensuite à un étoilement ne me semble pas souhaitable, d'autant que la construction de l'élaboration de la notation par étoile risque de poser les mêmes questions que celles évoquées pour la notation globale. Alors que le message était de vouloir passer un message de type qualitatif, on aboutit à un système en contradiction avec les propos liminaires sur le sujet.

Je terminerai sur l'enjeu de l'inter-disciplinarité. Je partage ce qu'a dit Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ. Nous sommes là face à un problème difficile. Je souhaiterais qu'il y ait une étude de l'AERES sur la façon dont, en Europe, cet enjeu est évalué.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Je vous remercie beaucoup. Tout cela est important. Des choses touchent à l'amélioration du document, mais il y a également des projets qui seraient à lancer. Nous reviendrons ensuite sur toutes les propositions.

Mme Christine MUSSELIN :

Je ne vais pas reprendre ce qui a déjà été dit, étant donné que je m'associe à ce qui vient d'être présenté par les diverses intervenantes. Je tiens tout de même à souligner la qualité du texte qui nous a été présenté. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt et j'avais vraiment le sentiment que cela reprenait ce que nous avons évoqué lors des précédentes discussions et que cela permettait d'avancer.

J'ai le même problème sur les équipes d'autant que sont mentionnés des termes comme « thème » ou « axe ». On descend donc encore plus bas que les équipes. Il me semblait malgré tout que c'était le souhait de certains directeurs de laboratoires, plutôt dans les sciences dites dures, d'avoir une évaluation au niveau des équipes. Je me demande si, dans certains cas, cela ne pourrait pas être envisagé avec l'assentiment des directeurs de laboratoires. Dans certains cas, cela fait peut-être sens. Dans d'autres cas, il faut au contraire préserver la transversalité et la communication entre les programmes de recherche et ne pas les évaluer les uns séparément des autres.

Je partage ce qui a été dit sur l'étoilement, et je n'y reviens donc pas.

J'avais deux points supplémentaires. Le premier porte sur le point 7.6 : « *Pour limiter le risque du tatouage injustifié* », je trouve la proposition intéressante, mais est-elle réaliste ? Est-il possible pour l'AERES d'envisager de retourner dans une unité avant l'échéance des cinq ans ? C'est juste un point de faisabilité.

L'autre point concerne la communication. Il est écrit : « *Dans ce guide de lecture, il pourrait être indiqué qu'une notation B ou C sur certains critères ne devrait pas conduire à une décision automatique de cessation de l'activité d'une unité, ni de réduction de son financement* ». Je ne suis pas sûre que l'AERES ait là à se prononcer, car c'est de la responsabilité des décideurs.

M. Francis KRAMARZ :

Conformément à ma tradition, je ne vais pas être d'accord avec un certain nombre de choses qui ont été dites précédemment. Je voudrais d'abord pointer une tension dans l'exercice que nous faisons. Quels sont les buts qui sont donnés ?

Imaginons qu'une discipline A soit mauvaise. Veut-on ou pas la réformer ? Comment fait-on pour la réformer ? Quelle est l'utilité de la notation pour pouvoir la réformer ? Dans le fond, ce n'est peut-être pas très grave. En France, il y a des forces en mathématique. Veut-on renforcer encore nos mathématiques et, comme les Allemands, les exporter dans les autres disciplines et dans le monde entier. Veut-on que des disciplines plus faibles actuellement deviennent plus fortes ?

J'ai compris que nous ne sommes pas les décideurs, mais je ne sais pas comment penser la notation sans avoir un guide qui dirait quelles sont les disciplines que l'on veut favoriser.

Le texte, de ce point de vue, n'est pas clair. Concernant la question du renoncement à la normalisation de la distribution des niveaux de notation, qui est le point 7.5, je ne comprends pas ce que cela veut dire dans la perspective que j'évoque.

Je suis d'accord avec ce qui a été relevé tout à l'heure par Monsieur TEYSSIE. Il faut qu'il y ait de la robustesse dans nos évaluations. Cela veut dire qu'il faut des éléments objectifs sur les publications, l'animation scientifique et l'insertion des étudiants. Nous avons besoin d'un certain nombre d'informations dont nous ne disposons pas actuellement, et qui devraient faire que l'on peut juger si les évaluations sont robustes ou pas. Cela doit être testé. Il ne suffit pas de dire que c'est robuste.

Sans *guidelines* très précises sur les disciplines, il y a aussi une tension avec la politique des universités. Je suis favorable au développement actuel favorisant les campus et le renforcement de l'université et des départements d'enseignement et de recherche autour de ces campus. Toutefois, l'articulation de nos évaluations avec des politiques d'universités de plus en plus autonomes ne me semble pas claire.

Par exemple, à Paris-Saclay, que j'appelle de mes vœux, des questions se posent de savoir s'il est important d'avoir des sciences humaines et sociales ou pas. On peut envisager quelque chose comme le MIT, où la sociologie n'est pas très présente.

Dans cette vision, des tensions apparaissent, quant à la façon dont on devrait procéder à l'évaluation. A un moment, il faut que les critères soient explicites. Je vais reprendre un point cher à Marianne LEFORT, avec laquelle je ne suis pas d'accord mais c'est pour le plaisir de pouvoir discuter : « *La prise en compte insuffisante par les critères de notation de certaines activités de recherche finalisées* ». La recherche permet de faire des publications, de créer des entreprises dans certains cas, et d'avoir de l'argent et des contrats. Dans le fond, quel est le poids respectif des différents éléments ?

Imaginons, je ne suis pas sûr que ce soit vrai, qu'une partie de la recherche finalisée produit moins de publications dans les revues étoilées. Si, en même temps, on dit que l'on va, par l'évaluation, favoriser la recherche finalisée, mais qu'elle a déjà beaucoup d'argent, car ce type de recherche permet d'en avoir, je trouve que c'est injuste. La question est d'explicitier les critères qui vont permettre de juger des disciplines très hétérogènes, aux traditions très différenciées.

Je suis un peu gêné si le politique ne dit pas, à un moment donné, ce que l'on doit valoriser en évaluant. Si l'on fait du multicritère, parce qu'il y a un manque de *consensus* collectif sur ce qui est important dans ce que l'on doit évaluer, tout reste flou.

Dans le fond, comme nous n'avons pas les données, nous n'allons pas pouvoir « *fine-tuner* » nos évaluations en fonction d'autres critères, notamment parce que nous n'avons pas de *guidelines* collectives et que nous voulons appliquer à toutes les disciplines, à tout le panorama, les mêmes critères.

Je ne crois pas avoir vu de *guidelines* qui nous seraient données, qui nous permettraient de comprendre ce qu'il faut faire.

Pour l'évaluation, il me semble aussi que la question des orientations données pour recruter les évaluateurs et les présidents est aussi importante.

Enfin, je suis pour qu'il y ait des étoiles ou autre chose. Des personnes remettaient cela en cause. Je suis fortement pour que ce soit d'1 à 4 ou d'1 à 5.

M. Antoine COMPAGNON :

Pour répondre à l'intervention qui vient d'être faite, j'ai reçu il y a quelques jours, le document interministériel pour la préparation du budget 2012 sur les indicateurs de performance des universités, qui est un très gros volume. Il y a une batterie d'une quarantaine ou cinquantaine d'indicateurs de performance répondant en partie à ce type de question. Ils sont d'un grand degré de sophistication. Je ne sais pas qui va utiliser ces indicateurs, mais cela répond globalement à la question de Monsieur KRAMARZ.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Pour apporter une réponse sur la question des *guidelines*, je dirai que, comme dans le stoïcisme, il y a des choses qui dépendent de nous et d'autres qui n'en dépendent pas. La mission confiée à l'AERES est d'organiser l'évaluation d'un certain nombre d'objets. Elle est centrée sur une méthode qui consiste à mobiliser la communauté scientifique, laquelle est considérée comme la plus compétente pour porter un jugement qualitatif.

Par ailleurs, il y a une politique de recherche et d'enseignement supérieur, notamment une stratégie nationale de recherche et d'innovation et une stratégie nationale d'enseignement supérieur. La loi de programme pour la recherche de 2006, créant l'AERES, a explicitement prévu que les évaluations conduites par l'AERES donnent un éclairage à ceux qui ont des décisions à prendre, en termes de financements par exemple, au premier rang desquels l'Etat. Les évaluations produites par l'AERES sont une des données à partir desquelles le décideur, ministre ou grand opérateur de recherche, va prendre des décisions en fonction des orientations politiques fixées. Il me semble que c'est au niveau de la décision que va peser l'orientation politique. En revanche, cette orientation ne va pas jusqu'à déterminer l'évaluation que l'AERES organise. C'est même pour éviter cela que le statut d'autorité administrative indépendante lui a été conféré.

Je ne pense pas que nous recevrons une instruction ministérielle qui dirait : la stratégie nationale de recherche et d'innovation a mis en priorité la santé, donc il faut que vos évaluations favorisent ce domaine scientifique. Notre démarche est de bas en haut mais, à travers la distinction de critères différents, nous mettons notre produit d'évaluation dans une forme telle que le décideur pourra, en fonction de sa stratégie et du contexte, décider selon des orientations politiques. Par exemple, il pourra dire : « il y a une pollution environnementale majeure aux Antilles ; je veux que se développent des recherches qui permettront un jour de résoudre le problème ; il y a une équipe qui travaille sur ce sujet aux Antilles ; l'AERES me dit que sa production scientifique n'est pas excellente ; mais, sur le critère impact, elle la juge favorablement ; donc, je la soutiens ».

Notre responsabilité est sûrement que notre produit d'évaluation soit utilisable de la meilleure manière possible par tous les types de décideurs.

M. Alexander KUHN :

Je voulais revenir sur la granularité dont on a discuté tout à l'heure. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, car je pense que cela dépend des disciplines. Je trouverais regrettable de se limiter aux unités et de ne pas évaluer les équipes. Le président a parlé du devoir de l'AERES de fournir des évaluations par critère pour des décideurs en évoquant plutôt les décideurs ministériels ou les responsables de grands organismes, mais le décideur peut aussi être un directeur de laboratoire ou un président d'université.

En sciences, dites dures, les unités sont très grandes et certaines comptent environ 400 personnes. Il serait vraiment dommage de réduire l'évaluation à l'échelle de l'unité et de ne pas donner une lisibilité à ce qui se passe dans les équipes, parce qu'un directeur d'une unité de 400 personnes a également besoin de l'AERES pour se faire son opinion sur la performance de certaines équipes.

La proposition de compromis pourrait être de dire que l'AERES propose d'évaluer les unités mais que, sur demande d'un directeur d'unité ou d'un président d'université, l'AERES évaluera aussi les équipes.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Merci de cette proposition importante.

M. Denis MENJOT :

D'abord, je souhaite vous remercier pour ce gros travail, car je fais également partie des anciens et je crois que nous avons beaucoup progressé. Le texte est vraiment construit et apporte beaucoup. Je reviendrai sur un problème de vocabulaire.

Il faut qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre une unité, une équipe et un axe. Les personnes doivent savoir exactement de quoi il s'agit. Ensuite, il faut voir si l'on descend au niveau de l'équipe, mais je crois que dans le document que nous avons, il y a le choix. Pour les sciences humaines et sociales, on peut demander une évaluation par équipe ou par unité, mais note-t-on l'équipe ou l'unité ? Là, des problèmes sont à régler.

Toujours dans le cadre du vocabulaire, il est parfois écrit « critères » et d'autres fois « indicateurs ». Ce n'est pas toujours clair. Il ne faut pas que l'on passe de critères à indicateurs pour éviter des confusions.

Je reviens sur ce qu'a dit Marianne LEFORT concernant la comparaison avec les autres systèmes. Ce serait utile pour nous d'avoir un tableau plus clair sur les modalités en usage dans quelques pays étrangers européens. Si l'on simplifie trop, on a l'impression que les problèmes sont résolus, alors qu'il y a un certain nombre de problèmes qui se posent, en particulier concernant la notation. Nous pourrions également regarder du côté espagnol. L'ANECA nous a évalués. Il serait bien de l'intégrer.

La troisième chose est l'insuffisance d'explicitation entre la notation multi-critères et la notation globale. Il faudrait l'expliciter plus clairement pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés. Pour répondre à ce que vous disiez concernant les *guidelines*, je crois que c'est plutôt à nous de les esquisser à travers les différents critères utilisés.

Mme Maria ALLEGRINI :

Parmi les conséquences de l'évaluation, j'aimerais savoir s'il y a également le système de recrutement, dans les universités, des professeurs ou des maîtres de conférences ou dans les organismes de recherche.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Il n'y a pas de lien direct entre l'évaluation des unités de recherche, en particulier la notation faite par l'AERES, et le recrutement, mais dans un contexte, que ce soit celui d'une université ou d'un organisme de recherche, l'appréciation portée sur l'unité est susceptible d'intervenir dans les décisions qui sont ensuite prises en termes de recrutement.

Par exemple, s'il est identifié qu'une équipe est très prometteuse, en émergence et qu'il y a des demandes de recrutement, elles seront sûrement considérées plus favorablement. C'est un effet indirect.

Pour faire suite à ce qu'a dit Monsieur COMPAGNON sur la question du document concernant la performance des universités, il me semble que cela nous mène plutôt à l'évaluation des établissements. Dans ce cadre, nous aurons sans doute à faire qu'une de nos rubriques d'évaluation soit le jugement porté sur ces indicateurs de performance, en particulier dans le cadre de la contractualisation.

M. Antoine COMPAGNON :

Les indicateurs relatifs à la recherche sont cependant très proches de nos indicateurs multicritères relatifs à l'évaluation des unités de recherche.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Vous avez raison. Lorsque dans une université on se penche sur ce que peut être la performance en termes de stratégies de recherche, on va atterrir au bout du compte sur des éléments de productions scientifiques et de valorisation. Cela finit effectivement par se rejoindre.

Mme Marianne LEFORT :

(Intervention hors procès-verbal.)

M. Francis KRAMARZ :

Je ne conteste pas la légitimité de la recherche sur les arbres fruitiers. Que l'organisme ait une politique disant que la recherche sur les arbres fruitiers est aussi importante que celle en génétique moléculaire, cela me semble entièrement légitime. Mais, devons-nous évaluer de la même manière les travaux faits sur les arbres fruitiers et devons-nous même les évaluer ? Doit-on évaluer la capacité de l'organisme à générer des brevets sur ces arbres ? Cela ne me semble pas du tout évident. Encore une fois, cela dépend de l'usage que l'on veut faire de cette évaluation.

Mme Marianne LEFORT :

Cela s'appelle des certificats d'obtention végétale, non des brevets.

M. Francis KRAMARZ :

Peut-être doit-on mettre en place des systèmes d'*opting-out* de certaines évaluations pour certaines équipes. C'est ce que font les Anglais dans leur *Research Assessment*, ils ne présentent pas tout le monde, me semble-t-il. C'est une possibilité.

On pourrait dire qu'à vouloir tout faire évaluer par l'AERES, on va mal évaluer. Dans le même organisme, évaluer simultanément les arbres fruitiers et la génétique pose problème, et peut générer des frustrations des deux côtés.

Mme Marianne LEFORT :

Le fait de considérer que les produits de la recherche sont diversifiés n'est peut-être pas la culture de Monsieur KRAMARZ, mais c'est la culture de plusieurs ici. Un prototype d'une variété originale qui a donné naissance à un certificat d'obtention végétale est un produit de la recherche.

Monsieur KRAMARZ a parlé, il y a quelques minutes, de la constitution des comités. J'ai vu des progrès significatifs sur ce point au fil des années : la constitution de ces comités a été de mieux en mieux adaptée aux missions connues ou pressenties de l'unité. Pour moi, c'est là que cela se règle. La constitution du comité doit être suffisamment *ad hoc* par rapport aux missions et aux produits de la recherche décrits de l'unité.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Ce que je retiens de cet échange, c'est que nous devons clarifier et expliciter la question de la composition des comités. C'est vrai que cela ne figure pas dans la note telle qu'elle est aujourd'hui, sans doute parce que c'est considéré comme un acquis, si j'ose dire, perfectible sûrement, mais un acquis. Nous repréciserons cela, en particulier pour les nouveaux membres du Conseil.

Mme Claudine SCHMIDT-LAINE :

Je voudrais réagir à propos de l'échange précédent sur les missions d'un organisme et les missions d'une unité ou d'une équipe. S'il y a des choses à dire sur les missions d'un établissement, ce n'est pas sur les unités ou les équipes qu'il faut les faire peser, mais au moment de l'évaluation de l'organisme sur l'équilibre entre les différentes missions données aux unités ou aux équipes. Il est très important de pouvoir prendre cela en compte dans l'évaluation des unités ou des équipes : quelles sont leurs missions ? Et disposer de la bonne équipe d'évaluateurs pour pouvoir prendre cela en compte, est vraiment important.

Pour ceux qui connaissent la recherche finalisée, il est clair que, la plupart du temps, ceux qui font de la bonne recherche finalisée sont ceux qui font de la bonne recherche plus fondamentale. Donc, il ne faut pas dire que l'on sera moins sévère pour un type de produit que pour un autre. Là encore, disposer d'un comité qui sache évaluer les différents produits des activités de recherche est essentiel.

Mme Monique CAPRON :

Je m'associe à ce qui vient d'être dit, en élargissant le contexte que soulignait Marianne LEFORT à la recherche clinique. Si je prends l'exemple du diabète, il peut y avoir dans la même structure des généticiens du diabète, ceux qui s'intéressent aux dispositifs médicaux, ceux qui travaillent sur les protocoles de recherche clinique sur les dispositifs médicaux d'injection d'insuline, et ceux qui font faire du sport aux personnes diabétiques. Là aussi, il semble que, dans la précédente vague d'évaluation, les protocoles de recherche clinique n'ont pas la même contribution aux publications et aux brevets, mais ils peuvent avoir un impact médical important, parfois pas été assez pris en compte.

C'est une difficulté inhérente à chacune des disciplines, mais la recherche clinique est criante, parce que trouver des cliniciens disponibles dans les comités est difficile et ils ont manqué lors de la précédente évaluation. On a beaucoup parlé de la note multicritère, qui est une avancée, mais pas assez de ce qu'on allait mettre dans les critères. Il faut savoir comment des critères spécifiques à certaines disciplines sont pris en compte et comment les comités vont pouvoir apprécier à leur juste valeur ces différentes spécificités.

Mme Sylvie ROUSSET :

La discussion venant d'avoir lieu et les questions soulevées par Monsieur KRAMARZ nous remettent bien au cœur du problème. S'il faut que la composition du comité reflète ces spécificités, comment la note globale pourrait-elle les transcrire ?

Je rebondis que ce que vient de dire Madame CAPRON : la note multicritère permet justement de faire le relais avec le comité, si sa composition a bien reflété les spécificités.

M. Antoine COMPAGNON :

C'est également sur la note multicritère que je voulais revenir. C'est l'essentiel et cela répond à beaucoup d'objections. C'est là où il peut y avoir des alternatives entre différents types de recherche. Il faut absolument la maintenir, car elle peut distinguer la qualité de chaque équipe et, en même temps, être une aide à la décision.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Je vous remercie de cette discussion. Comme le disait ma grand-mère, lorsqu'il reste 10 % du chemin à parcourir, cela veut dire en fait que l'on n'en est encore qu'à la moitié. Je retiens que nous avons encore du travail à faire sur le document. J'ai l'impression qu'il s'agit beaucoup d'un travail de précision dans les définitions et le vocabulaire. Le document, dans l'état actuel, ne peut pas être soumis à une approbation du Conseil, car il reste trop de choses à faire.

Il me semble qu'un certain nombre de points semblent faire *consensus*, en particulier sur le principe de la note multicritère, sur la nécessité de tenir compte des spécificités des disciplines, des modes de recherche, et de la dimension des unités concernant l'évaluation des équipes.

Nous avons certainement des précisions à apporter sur la composition des comités et sur la différenciation, soulignée par Madame FILLIATREAU, entre le quantitatif et le qualitatif. Je suis sûr qu'elle nous aidera à rédiger quelque chose. Nous avons également des problèmes de vocabulaire à bien clarifier et des améliorations à apporter.

Cela figure déjà dans le document, mais il faudra sans doute accentuer le fait qu'il y a, après une prise de position d'ensemble sur l'amélioration de la notation, des chantiers à ouvrir ensuite rapidement, en particulier sur l'amélioration des critères.

Sur le sujet qui, jusqu'à présent, était jugé le plus important et qui aujourd'hui, je le constate, n'a pas fait l'objet de discussions aussi importantes, à savoir la question de la note globale, je ressens de la discussion de ce jour, qu'une partie des participants semble adopter l'idée de substituer, à la note globale, une appréciation d'ensemble littérale, s'ajoutant à la note multicritère, mais dont la rédaction serait calquée sur la note multicritère. Nous pourrions faire appel à des linguistes afin de constituer une sorte de dictionnaire des citations qui traduirait toute la combinatoire de la note multicritère, le panel de notation pouvant cependant moduler l'expression finale.

Autour de l'étoilement, comme substitut de la note globale, et comme adjonction ou substitution à l'appréciation d'ensemble littérale, les positions semblent partagées. Je ne pense pas qu'il soit opportun de procéder à un vote sur ce point, aujourd'hui.

M. Bernard TEYSSIE :

Je suis totalement pour la note globale. Je n'y suis pas revenu tout à l'heure, car je ne voulais pas donner le sentiment de me répéter.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Je vous propose que, la prochaine fois, nous venions avec un document amélioré et nous pourrions alors soumettre pour délibération deux choses : d'une part, le document global, pour que le Conseil prenne position, et d'autre part, car il me semble que c'est le point où il n'y a pas consensus, une proposition concernant le point 7.3, c'est-à-dire l'évolution concernant la note globale.

Cette façon de procéder vous convient-elle ?

Mme Marianne LEFORT :

J'aimerais que l'on se fixe un calendrier pour le groupe de travail sur les critères, même si cela ne conditionne pas le texte.

Parmi les points que vous avez oubliés et qui m'interpellent beaucoup, il y a l'inter-disciplinarité. Sans en faire un point de blocage par rapport au texte, je pense qu'il faut identifier dans le texte l'importance de mettre en place un groupe de travail sur cette question.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Ce sera d'autant plus facile que la prochaine fois, ou la suivante, nous pourrions vous faire état de la première réflexion qui a eu lieu sur ce sujet au sein de l'Agence.

Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :

Je trouverais intéressant aussi d'avoir un bilan de la taille des unités évaluées, afin d'avoir une vue d'ensemble et de lever les ambiguïtés à ce niveau.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Puisque la méthode vous convient, nous allons nous en tenir là.

(Suspension de séance.)

IV - POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA VAGUE EN COURS (SECTIONS 1, 2 ET 3)

Section 1

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Philippe TCHAMITCHIAN a aujourd'hui une réunion avec le Conseil du développement durable. Il ne pouvait pas être là ce matin. Je vais vous dire où en sont les choses pour la section des établissements.

La vague B comprenait 73 établissements et organismes dont le CNRS et l'ANR, dont nous avons déjà parlé ce matin. Le CNRS sera évalué par le comité de visite du 5 au 9 décembre et l'ANR du 16 au 20 janvier. Par ailleurs, depuis le début d'année, 71 visites ont d'ores et déjà été menées et 2 sont en cours cette semaine : l'Université de Polynésie française et l'Institut Télécom. A ce jour, près de 530 experts ont été mobilisés par la section 1 pour cette campagne.

En termes de rapports d'évaluation, 40 sont publiés, dont 3 cette semaine et 15 sont en instance de publication. Je pense que les autres arriveront au fil de l'eau.

Concernant la vague C, la programmation du calendrier du premier semestre 2012 est arrêtée. Les équipes AERES sont constituées et les établissements viennent de recevoir les courriers d'annonce des créneaux de visite. Je vous le dis afin que vous le sachiez si vous êtes questionnés. A présent, les discussions vont s'engager avec les responsables pour préciser les jours, les aspects pratiques et autres.

Les comités d'experts sont en cours de constitution. Je rappelle très brièvement la liste des établissements. Concernant les universités et écoles, nous avons l'Université d'Avignon, l'Université Corse Corte Pasquale Paoli, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement, l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute Alsace Mulhouse, l'INSA de Strasbourg, l'ENI de Metz, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et l'Université de Lorraine.

Nous avons donné un petit délai de grâce à l'Université de Lorraine pour le dépôt du dossier, car ils étaient en fusion et c'était difficile pour eux de tout rassembler très vite.

Pour les établissements, nous avons l'IABES, l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur, le BRGM, l'ANDRA et la BNUS, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Pierre GLORIEUX et Jean-Marc GEIB vont venir dire un mot sur les sections 2 et 3.

Section 2

M. Pierre GLORIEUX, directeur de la section des unités de recherche :

Nous nous plaçons dans ce calendrier avec deux temps initiaux. Pour Strasbourg, c'est parti, 40 unités ont déjà été évaluées. Nous aurons un peu de retard par rapport au *planning* prévu qui avait anticipé de terminer les visites pour Noël : il y a, d'une part, le marché de Noël et, d'autre part, les sessions du Parlement européen, avec des impossibilités hôtelières. Ce retard ne sera pas visible en fin de process, dans la mesure où nous espérons améliorer notre système de relecture des rapports et donner des informations plus rapidement à la section des formations.

Dans le calendrier intégré de l'Agence, nous souhaitons terminer les visites pour Noël de telle sorte que les rapports soient disponibles dans le courant de janvier et que nous puissions faire des synthèses avant l'évaluation des écoles doctorales et masters. Nous avons amélioré notre processus de remontée d'informations avec des paragraphes qui sont directement basculés sur la section des formations. Cela n'aura donc pas d'incidence sur le produit final. Heureusement, c'est une petite vague.

Section 3

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Concernant la section des formations, cette année, nous avons Avignon, la Corse, Strasbourg, Mulhouse et la Lorraine dans cet ordre-là. La particularité de la section 3 est que nous organisons des journées de formation des experts. Nous avons déjà organisé les réunions de formation des experts pour Avignon et la Corse. Nous allons étaler cela. Les comités sont donc constitués. Les dossiers sont distribués pour ce qui est d'Avignon et de Strasbourg. Pour la Lorraine, nous sommes dans le même contexte, ils ont eu un mois de plus pour déposer leur dossier. Nous n'avons pas de problème particulier.

La volumétrie pour cette année correspond à un peu plus d'une centaine de licences, 200 licences professionnelles, 150 masters, ce qui correspond à 520 spécialités de master, car nous évaluons les spécialités une par une, et 22 écoles doctorales. C'est un tiers par rapport à une vague normale, puisque le travail avait été fait l'année passée pour la plupart des établissements.

Nous avons eu des petits problèmes de dossiers, pour lesquels nous demandons une réécriture, et de dépôts de dossiers dans nos outils informatiques. Il y a quelques petits problèmes de mésentente entre des établissements sur des formations ou des écoles doctorales. Je pense à un cas particulier entre Strasbourg et Mulhouse, où une école doctorale était co-accréditée entre les deux établissements, mais la stratégie de Strasbourg et celle de Mulhouse divergent un peu. Presqu'à la dernière minute, les écoles doctorales doivent donc se restructurer. Nous sommes dans une phase nominale.

Par ailleurs, nous faisons également l'évaluation des diplômes d'études en architecture et des diplômes d'architecte des 23 écoles d'architecture françaises. Nous faisons de façon synchrone tous ces diplômes la même année. Nous sommes dans quelque chose qui démarre, donc nous rephaserons par la suite, mais nous avons souhaité commencer de façon synchrone. Nous faisons cela en deux temps dans l'année : une première partie, qui a commencé, et une deuxième partie qui aura lieu au deuxième trimestre de l'année 2012.

Là, nous travaillons de la même manière. Nous avons fait un comité de pairs pour les diplômes d'architecture. Nous les avons déjà réunis pour la première partie. Cela demande beaucoup de pédagogie, car nous sommes dans un dispositif qui n'existait pas vraiment. Nous avons beaucoup travaillé avec eux et cela s'est très bien passé. Pour l'évaluation des diplômes d'architecte, nous avons une parité entre les enseignants des écoles d'architecture, des universitaires et bien sûr, la moitié de professionnels dans des cabinets d'architecte ou des architectes indépendants. Le comité est présidé par Jean-Michel JOLION, qui est par ailleurs président du comité de suivi du master. Il met beaucoup d'entrain dans ce travail. C'est très intéressant.

Nous avons déjà réuni les experts qui attendent les compléments de dossiers papier, parce que pour les architectes, c'est assez difficile de travailler uniquement sous un format électronique. Cela pourrait éventuellement être des images, mais cela serait très lourd. Il y a donc beaucoup de documents autres qu'électroniques. Pour l'instant, ce travail se passe bien.

Pour mémoire, le bilan de l'évaluation des écoles d'art a été rendu public, à la fois, par l'AERES et par le Ministère de la Culture. Cela a été très bien perçu par les ministères, mais aussi d'une certaine manière par les évalués, sauf les quelques-uns qui n'ont pas été bien évalués. Cette année, nous ne ferons rien sur les écoles d'art, parce que nous avons utilisé le même processus, nous avons fait tout d'un coup. Nous avons simplement besoin de regarder de nouveau une option *design* de Bordeaux et une option communication de Caen qui avaient été mal notées pour des raisons de dossiers mal faits. Nous avons accepté de retravailler avec eux sur l'évaluation.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Avez-vous des questions ou des points à évoquer ? (*Il n'y en a pas.*)

V - ACTUALISATION DU PLAN STRATEGIQUE 2010-2014

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

C'est la deuxième discussion sur ce sujet. Vous vous souvenez, je l'avais dit la dernière fois, que toute une série d'arguments plaident pour que nous actualisions notre plan stratégique. Tout d'abord, nous avons une évolution significative du contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un certain nombre d'initiatives doivent être prises en compte, notamment les investissements d'avenir, le plan « Réussir en licence », et des évolutions touchant les universités, par exemple le passage aux responsabilités et compétences élargies. D'autre part, il y a eu des éléments qui concernaient l'AERES elle-même, en particulier l'évaluation externe faite dans le cadre de l'inscription au registre EQAR dont nous parlerons à la prochaine séance.

D'autres analyses ont également été faites à propos de l'AERES, notamment par des universitaires ou dans le cadre d'un rapport fait par l'Association nationale pour la recherche et la technologie.

Nous avons donc enclenché un processus d'actualisation consistant à revoir la vision qui avait été formulée en 2010 à propos de 2014 et les principaux axes stratégiques, et à redéfinir, si nécessaire, les objectifs stratégiques et opérationnels et le plan d'actions.

Lors de la dernière séance du Conseil, nous nous étions arrêtés aux tableaux 1, 2 et 3 et vous aviez en particulier réagi sur la question des axes et des objectifs stratégiques. Le document qui vous a été adressé intègre un certain nombre de vos remarques sur ces points.

La nouveauté, par rapport à ce que vous aviez vu la dernière fois, est surtout le tableau 4, qui essaie de connecter les axes stratégiques et les objectifs stratégiques avec des objectifs opérationnels et, de façon assez macroscopique, des programmes d'actions pour 2012, 2013 et 2014, avec une amorce de réflexion sur les indicateurs possibles de résultat.

Je ne vais pas rentrer dans le détail du tableau, car vous l'avez lu. La description des actions est évidemment très succincte. Il faudra le moment venu entrer dans le détail, mais l'objectif aujourd'hui est plutôt de s'arrêter sur la définition, donc l'intitulé, et l'opportunité de chaque action.

Quant aux indicateurs de résultat, nous avons pensé qu'un premier indicateur de résultat pourrait être l'évaluation par EQAR en 2014, et qu'un second pourrait être le résultat des évaluations conduites dans le cadre du bilan des investissements d'avenir. Il existe sûrement d'autres manières de procéder. Il est vrai que nous n'avons peut-être pas été assez loin dans la réflexion sur ce sujet.

Bien sûr, vous pouvez revenir sur l'ensemble du document, si vous pensez que des choses ont été omises. L'intention, sauf remise en cause profonde du projet, et sous réserve de vos remarques concernant le tableau 4, est de vous soumettre pour délibération en décembre un document traduisant les nouvelles orientations concernant le plan stratégique 2010-2014, et d'amorcer ensuite la discussion sur une adaptation correspondante de l'organisation de l'Agence.

M. Alexander KUHN :

Concernant l'axe stratégique n° 1, garantir la qualité des évaluations, et l'objectif stratégique B, s'assurer de la qualité des comités d'experts, vous indiquez deux voies d'amélioration : la formation des délégués scientifiques et la formation des experts. Je pense qu'il faudrait également réfléchir à une modification de la façon de procéder pour nommer les comités d'experts.

Bien sûr, le délégué scientifique est important dans cette procédure, ainsi que la compétence de chacun des experts, mais la procédure de sélection des experts est également très importante. Comment cela fonctionne-t-il sur le terrain ? Qui prend la décision définitive de la composition d'un comité ? Le délégué scientifique, qui fait cela pour la partie pour laquelle il est jugé compétent, consulte-t-il les autres délégués scientifiques ou le directeur de la section ? Est-ce une décision collégiale, ce qui serait peut-être judicieux dans certains cas ?

J'ai eu des échos disant que parfois la sélection des comités n'était pas très pertinente, parce que le délégué scientifique, qui avait fait le choix, n'avait pas toutes les compétences nécessaires dans des domaines relevant d'autres disciplines.

Je souhaite que l'on ajoute une troisième voie d'amélioration : l'amélioration de la procédure de sélection des experts.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Merci de cette proposition importante. Il y a d'ailleurs deux aspects dans ce que vous dites : l'aspect constitution du vivier et registre des experts inscrits et celui que vous soulignez de la composition des comités d'experts. Jean-Marc GEIB peut sans doute vous répondre plus précisément.

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations à l'AERES :

Nous avons évolué au cours des années. Je vais vous dire comment nous procédions et comment nous procédons aujourd'hui. Suivant les domaines, au début, nous avons observé des organisations différentes. Dans certains domaines, les délégués scientifiques travaillaient d'emblée en équipe, je pense, par exemple, aux mathématiciens, et dans d'autres domaines, c'était plus éclaté. Nous nous sommes rendu compte que l'organisation par *pool* était plus robuste, notamment en cas de défaillance, ne serait-ce que du fait d'une maladie du délégué scientifique. Nous avons donc généralisé l'approche par *pool*.

A présent, nous travaillons par ensembles de délégués scientifiques sur un domaine, de telle sorte que nous tenons compte des défaillances potentielles et que nous évitons l'effet de concurrence entre délégués scientifiques courant après les mêmes experts.

Enfin, nous avons, depuis cette année, une procédure spéciale pour les unités ayant été identifiées comme pluridisciplinaires. Chaque fois, deux ou trois délégués scientifiques sont chargés de cela, mais Luc DUGARD suit ces situations. Nous avons progressé vers une certaine collégialité.

Sur les cas litigieux, les délégués scientifiques consultent d'abord le délégué coordinateur, Pierre GLAUDES, Pierre LEGRAIN ou Michel ROBERT, suivant le domaine et ne reviennent au directeur de section que les problèmes exceptionnels comme les sujets de conflit d'intérêt.

Un intervenant :

Je reviens à ce que disait Alexander KUHN. Le choix du président du comité a également une importance. Il faudrait peut-être préciser les modalités de choix des experts dans les comités et de choix du président du comité.

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Dans le cas, par exemple, des formations, nous travaillons également en termes de comités, par exemple, pour toutes les licences d'un établissement, pour toutes les licences professionnelles de la vague, ou pour tous les masters dans un grand domaine disciplinaire pour un site. Nous avons également des processus différents par type de formation, mais chaque fois, c'est par comité, donc par ensemble d'experts.

Il y a toujours au moins deux délégués scientifiques qui s'occupent de constituer le comité. Ce sont des délégués scientifiques expérimentés dans la capacité à trouver des experts et qui ont du recul sur les formations. En plus, pour chaque type d'objet évalué, un délégué scientifique coordinateur regarde l'ensemble des comités constitués. Ensuite, la constitution des comités est validée par le directeur de section. Je discute avec eux sur les difficultés qu'ils ont pu avoir.

Un délégué scientifique, dans cette recherche d'experts, ne doit jamais travailler seul.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Pour vous donner une autre illustration, Philippe TCHAMITCHIAN n'étant pas là, je parle à sa place, nous voyons qu'en matière d'évaluation des universités, les choses évoluent vite et, aujourd'hui, les attentes des responsables sont différentes de celles qu'il y avait il y a quelques années. Nous avons aujourd'hui une difficulté à trouver des experts qui aient une grande expérience en termes de stratégie institutionnelle. Nous allons probablement devoir enrichir le profil de nos experts dans ce domaine pour l'évaluation des établissements.

Mme Christine MUSSELIN :

Je crois que tout cela n'est pas expliqué sur le site de l'AERES et c'est dommage, car c'est souvent l'une des critiques adressées à l'AERES de dire que les comités d'experts sont mal composés ou faits n'importe comment. Expliquer qu'au contraire, c'est collégial, en termes de communication vers l'extérieur, serait important. Nous avons un descriptif très formel, mais il n'y a pas le côté collégial.

Mme Marianne LEFORT :

Je voulais revenir sur le tableau 4. J'ai trouvé que le document avait pris les éléments dont nous avons discuté la dernière fois. J'ai juste une petite interrogation par rapport à l'action 9 « *Promouvoir des activités de recherche dans le champ de l'évaluation* ». Je la voyais dans une perspective plus ambitieuse pour l'AERES en disant que le *benchmark* international pourrait être l'un des éléments de cette démarche de recherche.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Vous avez raison, nous allons voir comment relier les objectifs opérationnels 9 et 13. Il faudra aussi que nous ayons un jour un débat spécifique sur la question de la recherche sur l'évaluation. Nous ne sommes pas un organisme de recherche, mais d'un autre côté, je sens bien que, dans beaucoup de domaines, nous gagnerions à pouvoir nous appuyer sur des équipes de recherche extérieures et à jouer un rôle d'incitation. Vous avez entendu parler du projet Star Metrics, qui est un projet américain visant à mesurer l'impact de la recherche en termes d'emplois, de croissance ou d'industrialisation. Il s'agit de faire de la science sur la science. Ce n'est pas à l'échelle de l'AERES, mais malgré tout, il n'est pas exclu que nous soyons un jour concernés, que nous ayons à donner des informations ou à en recevoir vis-à-vis de ce type d'approche.

Mme Marie-Christine MAUREL :

C'est simplement une intervention d'ordre méthodologique. Serait-il possible, au prochain Conseil, de mettre tôt dans la matinée le point de présentation que nous devons faire René-Paul MARTIN-DENAVIT et moi sur l'évaluation de l'AERES, car cela impactera peut-être nos discussions sur le plan stratégique 2010-2014 ?

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

D'accord.

Mme Florence LEGROS :

L'AERES produit des informations sur la méthodologie, sur les évaluations et les notes. Je suis étonnée que, dans l'axe stratégique 3 : « *Faire connaître aux différents publics cibles, ajuster de manière continue le positionnement de l'AERES* », il n'y ait rien de spécifique sur la mise en place d'une politique de communication.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

C'est juste. Si l'organisation de la fonction communication ne nécessite peut-être pas d'être modifiée, il faut en revanche travailler à une politique de communication.

Je retiens le point et nous verrons comment nous pouvons y répondre.

Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :

La mise en valeur des travaux de l'Agence essentielle pour l'Agence. Cela rejoint d'autres points que vous évoquiez sur l'information statistique pertinente ou du moins plus quantitative.

M. Denis MENJOT :

Je me demande si nous ne pourrions pas faire de la communication un item. Des éléments d'explication qui nous sont donnés ne figurent pas sur le site. Il faudrait expliciter tout cela. Cela éviterait que les personnes se posent des questions.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

C'est vrai. Chaque semaine, nous avons une réunion d'un comité, dit éditorial, dans lequel sont prises les décisions de mise en ligne et autres. Par exemple, sur la question de ce que nous faisons en matière de composition des comités, nous pourrions sans doute en dire beaucoup plus que nous ne le faisons aujourd'hui.

Une intervenante :

Je vais reprendre l'exemple, qui a été donné tout à l'heure sur les arbres fruitiers. C'est quelque chose qui parle. Des personnes peuvent ne pas comprendre ce qu'est la recherche fondamentale ou, éventuellement, peuvent la remettre en cause dans un moment où les deniers publics sont comptés. D'autres recherches peuvent parler mieux.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Je vous propose de prendre en compte les remarques faites. La prochaine fois, nous viendrons avec un document modifié et qui sera soumis à délibération. Nous aurons aussi une première discussion sur l'organisation de l'Agence.

**VI - COLLOQUE
« L'ÉVALUATION AU SERVICE DES FORMATIONS »**

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à deux ou trois reprises. Les choses avancent. Jean-Marc GEIB va vous expliquer où nous en sommes.

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Comme vous le savez, le colloque, « *L'évaluation au service des formations* », se passera en marge des rencontres entre les universités et les entreprises, les RUE, organisées par l'AEF. Les journées RUE se déroulent les 15 et 16 mars et notre colloque se situera la veille, le 14 mars et, le 15 mars au matin dans le cadre des RUE.

Le 14, la journée du colloque s'organisera sous forme de tables rondes et le 15 au matin, nous nous arrêterons à 11 heures 15 car, dans le cadre des RUE, à partir de 11 heures 30, il y aura un débat sur les investissements d'avenir qui peut vous intéresser.

Le 14 mars, nous aurons trois tables rondes : une sur l'assurance qualité, une autre sur les méthodes pour un bon suivi d'insertion professionnelle, et la troisième sur la mise en place de l'approche compétences. Ce sera un ensemble de témoignages de bonnes pratiques dans les universités et, éventuellement, les écoles, sur les thèmes que je viens d'indiquer, émanant de responsables de formation ou d'équipes de direction des établissements.

Le deuxième jour, le 15 mars, nous aurons une table ronde le matin de 9 heures à 10 heures 30 sur les bonnes pratiques dans les liens entre les formations et les entreprises. Nous profiterons également du fait que, sur place, dans le cadre des RUE, nous aurons un certain nombre de grands responsables d'entreprises qui seront présents. Nous travaillerons sur cette table ronde, en partenariat avec l'AEF, pour avoir un des personnes de qualité.

Sur le thème de l'assurance qualité, il serait intéressant d'avoir le témoignage de l'Université de Lyon 1, de l'Université de Reims et de l'Université de La Rochelle. L'Université de Lyon 1 a réfléchi depuis longtemps au dispositif d'assurance qualité. L'Université de Reims a mis en place un dispositif d'autoévaluation appuyé par une société d'audit. C'est une expérience intéressante. L'Université de La Rochelle a basé la mise en place de l'assurance qualité dans l'université sur une démarche participative en faisant travailler l'ensemble des personnels de l'établissement sur ce projet.

Concernant ce thème, nous pourrions également avoir quelqu'un sur les chartes qualité qui se mettent en place dans les établissements, par exemple, la charte qualité partenariats internationaux mise en place à l'Université de Paris Est Créteil.

Il reste des points qu'il pourrait être intéressant de regarder et qui ne sont pas encore fixés, en particulier tout l'aspect évaluation des enseignements par les étudiants, qui est une partie de l'assurance qualité et pour lequel je n'ai pas encore identifié des pratiques généralisées et de bonne qualité.

Sur le deuxième thème, l'insertion professionnelle, il serait intéressant d'avoir l'Université Pierre et Marie Curie, car c'est la seule qui ait mis en place une direction de l'insertion professionnelle. Est également intéressante l'insertion professionnelle en licences et nous avons identifié, dans nos évaluations, l'Université de Chambéry qui a mis en place des liens très forts pour toutes ses licences avec des milieux socio-économiques.

Il serait également intéressant d'avoir un témoignage sur l'un des premiers observatoires de la vie étudiante. L'observatoire de Lille 1 est en pointe. Nous devrions aussi avoir la vision sur l'insertion professionnelle du CEREQ.

Sur l'approche compétences, il y a trois étages : un étage sur l'expression des compétences devant être acquises par les étudiants, un deuxième autre sur le projet pédagogique sur la base de cette expression des compétences, et enfin l'évaluation des compétences. Bien sûr, ce ne sont pas les compétences disciplinaires qui sont les plus importantes, car c'est relativement facile à faire, mais ce sont toutes les compétences transversales, que les formations doivent mettre en place, y compris dans le cadre de la nouvelle licence.

Un certain nombre d'établissements a mis en place un portefeuille de compétences. Les plus en pointe là-dessus sont Toulouse et Poitiers. Il serait intéressant d'avoir le Centre National de la Certification Professionnelle. J'ai l'accord de Brigitte-Véronique BOUQUET qui est l'adjointe du directeur du CNCP.

Il y a l'aspect compétences liées à la recherche. Nous passons là sur le domaine des écoles doctorales. J'ai beaucoup travaillé avec la confédération des jeunes chercheurs, et c'est intéressant d'avoir leur vision. Nous avons également les compétences liées aux formations internationales, aux parcours internationaux dans les cursus. Là, je suis en contact avec l'Université Paris 11 qui appartient à la *Task Force* européenne sur la mobilité internationale. Il serait intéressant d'avoir leur contribution.

Il me manque des personnes qui pourraient avoir de bonnes pratiques sur les stages. La politique des stages est un point central de notre évaluation.

Sur les liens formations entreprises, je suis en attente de contacts avec le MEDEF et avec l'AEF. Ce serait intéressant d'avoir l'ABG sur l'employabilité des doctorants et quelqu'un qui pourrait intervenir sur l'aspect alternance, qui est un grand chantier actuel assez peu couvert par l'AEF.

Le programme se monte. Je vous tiendrai au courant au fur et à mesure. Si vous avez des contacts ou des idées, je serais intéressé.

M. Alexander KUHN :

Cela s'appelle effectivement Rencontres Universités Entreprises. Les écoles d'ingénieurs sont-elles concernées ? Quelle est la politique ?

M. Jean-Marc GEIB :

L'idée au départ était de tirer parti de notre expérience d'évaluation des quatre dernières vagues et d'un certain nombre de bonnes pratiques identifiées. Or, nous avons peu évalué les écoles.

M. Alexander KUHN :

Notre école est la seule école d'ingénieurs en France certifiée qualité. A présent, elle est triplement certifiée QSE. Cela pourrait être un bon exemple à discuter dans ce contexte.

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Nous pourrions nous voir juste après, ce serait intéressant.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Je comprends ce que dit Jean-Marc GEIB sur le fait que nous nous sommes surtout fondés sur ce que nous avons été amenés à évaluer. D'un autre côté, il faut que nous fassions attention à ne pas donner le sentiment que nous ne voyons que les universités et que les écoles ne sont pas du tout dans le paysage. S'il pouvait y avoir des points sur lesquels nous pourrions faire intervenir des écoles, ce serait bien, par exemple sur la question des stages.

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Le message que j'aimerais faire passer est que le suivi des stages est quelque chose d'assez mal compris dans les universités. Je cherche un exemple universitaire, car aller prendre un exemple dans les écoles d'ingénieurs n'est pas quelque chose qui sera parlant pour les responsables de formation en université.

M. René-Paul MARTIN-DENAVIT :

Je ne veux pas du tout parler des écoles d'ingénieurs. Sur le premier thème concernant l'assurance qualité, nous sommes dans l'assurance qualité interne des établissements. Un point concerne les systèmes d'information de l'établissement. Des progrès ont certes été faits, ainsi que des investissements, mais il serait intéressant de trouver une université ou un établissement ayant mis en place un système d'information efficace et qui nous explique comment il peut améliorer sa gestion de la scolarité.

Un système d'information fiable est intéressant et, accessoirement, il faudrait avoir des informations sur ce qui est fait en termes d'espaces numériques de travail, les ENT. Cela dépend des disciplines mais, à mon avis, c'est un point important.

Ma deuxième intervention concerne les compétences. Le terme « compétences » est un peu passe-partout. Si l'on se centre sur ce qui se passe dans l'enseignement supérieur, il y a d'ailleurs un point commun avec les écoles, c'est plutôt de parler en termes d'acquis d'apprentissage ou de *learning outcomes*. Les compétences sont ce qui est nécessaire pour pouvoir travailler dans un contexte professionnel. Il existe tout de même un petit décalage entre cela et ce que l'on apprend dans les établissements, les écoles ou les programmes pour pouvoir être très rapidement opérationnel. Cette notion de *learning outcomes* ou d'apprentissage est une notion que les enseignants comprennent très bien, ainsi que les étudiants. *Learning outcomes* est traduit en termes de contenus de formation. C'est une suggestion.

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Sur le premier point, entre système d'information et tableau de bord, je pense que, dans les universités que j'ai citées, un travail a été fait en termes de tableaux de bord, mais ce n'était pas tout à fait centré là-dessus. Cela me paraît très intéressant et je vais regarder dans ce sens-là.

Concernant les *learning outcomes*, je ne sais pas si l'on peut dire que les étudiants et les enseignants sont au point là-dessus et favorables à cela.

L'approche compétences est le terme retenu par la CPU et c'est un terme franco-français. Le terme *learning outcomes* est plus intéressant et, sur cet aspect, il existe un certain nombre d'expériences utiles. Ce n'est pas simplement être en adéquation avec des métiers, c'est vraiment d'organiser la formation autour d'une expression de compétences à acquérir qui entraînent à la fois la production d'un projet pédagogique, mais aussi la production d'un suivi des étudiants. C'est dans ce sens que je l'entendais.

Il y a des choses à dire sur les expériences françaises là-dessus.

Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :

A quel niveau êtes-vous intéressé par les stages ? Est-ce au niveau master ou pour des stages plus courants à l'intérieur de l'université ? J'ai 20 ans d'expérience de stages, qui relèvent d'environ 100 stages par an. Je sais ce qu'est un stage, ce qu'est l'université face aux stages, et ce qu'est l'entreprise face aux stages. C'est l'un des gros problèmes.

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Nous voyons dans nos évaluations que les stages ne sont vraiment pas assez valorisés dans la formation en termes d'acquisitions de compétences. Les stages représentent un certain nombre d'ECTS ou une partie de la notation dans la formation, et compensent souvent beaucoup de matières fondamentales, ce qui n'est pas une bonne pratique. Au-delà de cela, l'acquisition de connaissances ou d'aptitudes lors du stage n'est pas écrite quelque part dans le cursus de l'étudiant ou dans son diplôme.

C'est là-dessus qu'à l'AERES, dans l'approche compétence, nous souhaitons intervenir, pour faire en sorte que, lors de la présence d'un stagiaire dans une entreprise, il soit discuté d'un certain nombre de points comme la capacité de travailler en équipe, l'assiduité, la capacité d'appréhender des problèmes complexes et autres. Ce sont des choses qui sont souvent discutées entre le maître de stage de l'entreprise et celui présent dans l'université, mais en dehors de l'étudiant. Il ne sait pas ce qu'il a fait en stage, à part les aspects purement disciplinaires et métier. Je pense que là il y a une faiblesse.

La mise en lumière de bonnes pratiques devrait surtout porter sur cette introduction des stages dans la démarche compétences.

Mme Florence LEGROS :

Je trouve que ces rencontres universités entreprises sont très importantes. J'ai un peu bondi en entendant parler d'exemples étrangers, parce qu'en termes de communication, cela veut dire que nous ne savons pas faire en France.

Autrement, ce que je trouve très intéressant, c'est d'avoir des universités de province. Par rapport à ce que vous disiez sur Chambéry, c'est très important de les mettre en avant.

Cela amène une deuxième remarque sur ce que vous venez de dire à l'instant sur le poids des stages. Ce poids ne peut pas être le même dans une petite ville par rapport à Paris, même s'il est peut-être trop important à Paris.

Concernant l'alternance, ce serait peut-être un moyen de réintroduire les écoles que ce soit les écoles d'ingénieurs ou les écoles de commerce. Des personnes sont très efficaces et font cela depuis très longtemps, ce sont les Chambres de Commerce et d'Industrie, y compris à l'intérieur des entreprises, car la plupart des CFA d'université sont généralement des CFA liés aux Chambres de Commerce. Ce sont des CFA privés. C'est peut-être une manière de les réintroduire, ainsi que les écoles.

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Je souhaite réagir sur l'aspect international. L'idée au départ était de ne pas présenter de témoignages étrangers, mais d'avoir des témoins étrangers qui auraient pu réagir, avoir un regard étranger sur les bonnes pratiques en France. C'était plutôt dans cet esprit que nous nous étions placés et que je me place toujours d'ailleurs.

Sur l'aspect Paris province, j'aurais tendance à aller vers de bonnes expériences en provinces pour deux raisons. Quelquefois, on a une vision plus cernée de ce qui peut se passer dans un établissement en province que sur la région parisienne. De plus, nos évaluations sur la région parisienne sont plus anciennes.

Concernant l'alternance, je n'ai pas encore travaillé sur le sujet.

Mme Marianne LEFORT :

Je voulais revenir sur la question des compétences ou des *learning outcomes*. Il y a un niveau sur lequel nous ne sommes pas très bons et où les Européens sont meilleurs que nous, c'est la question du doctorat. La reconnaissance du doctorat et la diplômation par rapport au doctorat se sont faites sur des compétences scientifiques et techniques et c'est ce qui prévaut aujourd'hui, mais on ne prend pas assez en compte l'acquisition de compétences transversales. L'European University Association, notamment le Conseil doctoral pour l'éducation qui est vraiment une instance de réflexion en amont, sont bien positionnés pour nous faire réfléchir différemment. C'est un travail de fond, mais j'en parle parce qu'il pourrait être intéressant de faire venir quelqu'un du CDE de l'*European University Association*.

Un intervenant :

A propos de la recherche, l'APEC a déjà fait un travail il y a environ un an sur le sujet.

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Nous savons bien que le doctorat est considéré comme un travail en laboratoire et qu'il n'y a pas beaucoup de réflexions organisées sur ce qu'apporte à l'étudiant, futur chercheur ou autre, le passage par ce travail de recherche et les contacts et partenariats qu'il permet de nouer.

En France, l'ex-ABG, l'Association Bernard Gregory, avait produit un document important. Il est utilisé, dans un certain nombre d'établissements, sur des questionnaires à destination des doctorants.

Au niveau européen, la dernière fois que je suis allé à Strasbourg à la rencontre EURODOC, il y avait beaucoup plus de réflexions sur l'employabilité des doctorants et leur insertion. En France, nous pourrions travailler soit avec le CEREC sur l'insertion professionnelle des docteurs, soit regarder au niveau de l'approche compétences. Le choix n'est pas encore fait avec la confédération des jeunes chercheurs qui sont les participants français à EURODOC.

Mme Nicole EL KAROUI-SCHVARTZ :

A qui est destiné ce colloque ?

M. Jean Marc GEIB, directeur de la section des formations :

Le public du colloque, c'est vous, mais ce sont aussi les responsables de formation et les équipes directoriales des universités. C'est également ouvert au public des relations universités entreprises, ainsi qu'à un certain nombre d'associations partenaires et étudiantes. Nous en avons parlé lors des rencontres que l'AERES a eues avec les associations étudiantes.

Un site Web sera mis en place et une liste de diffusion intensive sera faite. Nous avons vu la CPU pour que ce soit diffusé dans tous les établissements.

Un intervenant :

Il faut également que ce soit diffusé aux écoles, pour qu'elles ne se sentent pas mises de côté.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ?

Je n'en vois pas. Nous arrivons donc au terme de la séance. Je vous remercie de ces échanges.

La séance est levée.